

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

91

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY

SEANCE du 21 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le vingt et un du mois de décembre à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le quinze décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle Cap Périaz à Anancy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

9 JANV. 2024

Déposée en
Préfecture le

8 JANV. 2024

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Odile CERIATI-MAURIS, Josette CHARVIER, Martine COUTAZ, Jean-François DEGENNE, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Karine LEROY, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Antoine de MENTHON, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR

Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à Isabelle DIJEAU, Corinne BOULAND à Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Vanessa BRUNO à Didier SARDA, Lola CECCHINEL à Alexandre MULATIER-GACHET, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Roland DAVIET à Ségolène GUICHARD, Noëlle DELORME à Gilles ARDIN, Fabienne DULIEGE à David DUBOSSON, Gilles FRANÇOIS à Marc ROLLIN, Aurélie GUEDRON à Alexandra BEAUJARD, Christian MARTINOD à Franck BOGEY, Pierre-Louis MASSEIN à Samuel DIXNEUF, Thomas MESZAROS à Jean-Luc RIGAUT, Philippe MORIN à Martine COUTAZ, Michel MUGNIER-POLLET à Jean-Pascal ALBRAN, Agnès PRIEUR-DREVON à Bruno LYONNAZ, Guillaume TATU à Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Gilles VIVIANI à Jacques ARCHINARD

Etaient excusé(e)s

Patrick BOSSON, Sandrine DALL'AGLIO, Frédérique KHAMMAR, Christophe PONCET

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20231221-13294-DE-1-1
en date du 08/01/24 ; REFERENCE ACTE : DEL-2023-323

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

TARIF 2024 - CHANTIER LOCAL D'INSERTION

Charlotte JULIEN, rapporteur

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale donnant une existence légale aux chantiers d'insertion ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière d'économie sociale et solidaire et d'insertion ;

Vu la délibération n°DEL-2022-305 du 15 décembre 2022 établissant les tarifs 2023 du Chantier local d'insertion du Grand Annecy ;

Considérant que les tarifs du Chantier Local d'Insertion (CLI) sont fixés annuellement par le Conseil communautaire et qu'ils correspondent au montant facturé aux collectivités et intercommunalités donneuses d'ordre, lorsque le CLI intervient sur la journée (transport et pause méridienne inclus), avec une équipe constituée d'un encadrant et de salariés en insertion (quel que soit leur nombre, mais en moyenne 4 à 6 salariés en insertion), pour une prestation en entretien d'espaces verts, d'espaces naturels, de valorisation des déchets ou de second œuvre bâtiment ;

Considérant qu'ils ont coutume d'être révisés annuellement, sur une base moyenne de 3% par an, et que l'évolution historique est la suivante :

- tarif 2011: 340 € jour/équipe
- tarif 2012: 347 € jour/équipe
- tarif 2013: 354 € jour/équipe
- tarif 2014: 361 € jour/équipe
- tarif 2015: 370 € jour/équipe
- tarif 2017: 370 € jour/équipe
- tarif 2018: 380 € jour/équipe
- tarif 2019: 385 € jour/équipe
- tarif 2022 : 394 € jour/équipe
- tarif 2023 : 399 € jour/équipe ;

Considérant qu'il apparait que le tarif appliqué par le CLI est inférieur à celui pratiqué par d'autres chantiers d'insertion et qu'il a été décidé de faire appel à un prestataire pour accompagner la démarche de révision de la politique tarifaire du CLI compte tenu des enjeux complexes ;

Considérant que les résultats de cette étude ne seront connus qu'en juillet 2024 et qu'il est nécessaire d'appliquer d'ores et déjà une hausse plus importante que les hausses habituelles, compte tenu du retard déjà pris sur les autres structures et de la tendance nationale généralisée à la hausse des prix (matières premières, charges salariales et prestations) ;

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 9 % par rapport à 2023 pour calculer le tarif de 2024, soit 435 € jour/équipe.

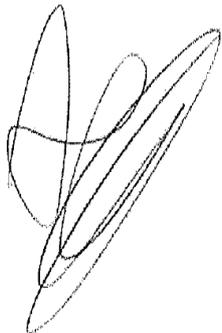
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

de voter l'augmentation du tarif d'intervention du CLI à hauteur de 435 € par jour par équipe pour l'année 2024.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 91

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'S' followed by a long horizontal stroke.

Sébastien LENOIR.